

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril.



DELBU2024-09-057

Commande publique : Attribution de l'accord-cadre composite : exploitation et maintenance CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) des bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération - lots n°1 et 2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 27 avril 2024 (au BOAMP le 26 avril 2024, au JOUE le 26 avril 2024) en vue de l'attribution des accords-cadres d'une durée d'un an reconductible trois fois un an relatifs à l'exploitation et à la maintenance CVC des bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération :

- Lot n°1 : Maintenance CVC des bâtiments zone Nord
- Lot n°2 : Maintenance CVC des bâtiments zone Sud

Vu les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 02 juillet 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres pour les lots n°1 et 2 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passées en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre à bons de commande : Exploitation et maintenance CVC des Bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 juillet 2024 décidant :
 - Pour le lot n°1 : de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence) ;
 - Pour le lot n°2 : d'attribuer l'accord cadre à l'opérateur classé premier, à savoir, OUEST MAINTENANCE SERVICE, pour un montant de 37 453,30 € HT la première année, au titre de la part fixe et pour un montant maximum de 60 000 € HT, par an, au titre de la part variable,
- Autorise le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

